

**PRÉFET
DE L'ESSONNE**Liberté
Égalité
Fraternité

28 DEC. 2021

23-27 Rue Pierre Valette
92240 MALAKOFF
RCS 402 628 838 Nanterre**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France****Unité départementale de l'Essonne**

D2021-1303



E22838

Évry-Courcouronnes, le

22 DEC. 2021

Affaire suivie par : Grégoire PASCAUD
Tél. : 01 60 76 34 84
Courriel : gregoire.pascaud@developpement-durable.gouv.frN/Réf. : A2021-1278
D2021-1303**Objet : Inspection des installations classées**

Société QUARTZ PROPRIÉTÉS - 20 Avenue du Québec - ZA de Courtaboeuf sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette (91 140)

P.J. : Un récépissé de déclaration de changement d'exploitant.

Monsieur le président,

Par courrier daté du 10/11/2021, vous m'avez informé de la reprise par votre société des activités précédemment exercées par l'entreprise société QUARTZ PROPRIÉTÉS située au 20 Avenue du Québec - ZA de Courtaboeuf sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette (91 140), objet de l'arrêté préfectoral n°2005-PREF.DCI3/BE 0181 du 24/10/2005 portant autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles, d'un atelier de charge d'accumulateurs ainsi que le stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le récépissé correspondant prévu à l'article R. 181-47 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,
L'adjointe au chef de l'unité départementale
Sophie PIERRETCOLT DCS DEVELOPMENTS FRANCE
Monsieur le président
23-27 rue Pierre Valette
92 240 MALAKOFFCité Administrative - Bd de France
91010 EVRY COURCOURONNES
ud91.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr
Accueil téléphonique : 01 60 76 34 20

DRIEAT-IF

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
N° PREF.DRIEAT.2021- 0028**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R.181-47,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Éric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DCPPAT-BCA-077 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

VU la décision DRIEAT-IDF n° 2021-0581 du 03 septembre 2021 portant subdélégation de signature à Madame Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Essonne de la DRIEAT IF ,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation 2005.PREF.DCI 3/BE 0181 délivré le 24 octobre 2005 à l'entreprise SPICERS FRANCE pour son exploitation au 20 avenue du Québec - ZA de Courtaboeuf - à VILLEBON-SUR-YVETTE, des activités suivantes :

- **n° 1510-1 (A)** : entrepôt couvert pour le stockage de matières combustibles (volume total de stockage = 97120 m³ ; quantité de matières combustibles pouvant être stockées = 2800 t),

- **n°2925 (D)** : Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance totale cumulée étant de 90 kW,

- **n°1432 (NC)** : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (capacité totale équivalente = 1,2 m³),

VU le récépissé de changement d'exploitant délivré le 27 mars 2007 à la société CEPL COURTABOEUF pour la reprise des activités susvisées précédemment exploitées par la société SPICERS FRANCE,

VU le courrier de mise à jour administrative délivré le 12 septembre 2011 à l'entreprise CEPL COURTABOEUF pour son exploitation située au 20 Avenue du Quebec – ZA de Courtaboeuf sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette (91 140), des activités suivantes :

- **n° 1510-2 (E)** : Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques (volume de stockage = 97120 m³; quantité de matières combustibles pouvant être stockées = 775 t)

- **n°2925 (D)** : Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance totale cumulée étant de 90 kW

- **n°1432-2b (DC)** : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (capacité totale équivalente = 80 m³)

VU le récépissé de changement d'exploitant délivré en date du 13/09/2012 à la société QUARTZ PROPERTIES, dont le siège social est situé 7, rue Amiral d'Estaing 75116 PARIS, faisant connaître la reprise des activités précédemment exploitées par la société CEPL COURTABOEUF,

VU la déclaration du 10 octobre 2021, de la société « COLT DCS DEVELOPMENT FRANCE », dont le siège social est situé au 23-27 rue Pierre Valette, 92 240 MALAKOFF, faisant connaître la reprise de l'exploitation des installations précédemment exploitées par la société « QUARTZ PROPERTIES »,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dans ces conditions de délivrer le récépissé prévu à l'article R. 181-47 du code de l'environnement,

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

À la société « COLT DCS DEVELOPMENT FRANCE », dont le siège social est situé au 23-27 rue Pierre Valette, 92 240 MALAKOFF, de sa déclaration de changement d'exploitant, à charge pour elle, sous peine d'encourir les poursuites prévues au livre V du code de l'environnement, de se conformer aux prescriptions imposées à ses prédécesseurs, ainsi qu'à celles que l'administration jugera utiles de lui imposer dans un but d'intérêt général.

Fait à ÉVRY-COURCOURONNES, le **22 DEC. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice empêchée,
L'adjointe au chef de l'unité départementale,



Sophie PIERRET